

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR

SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025

Convocation

Date de la convocation : 24/11/2025

Date de l'affichage convocation : 24/11/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 05/12/2025

Publiée ou notifiée le : 05/12/2025

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 22

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 24

L'an deux mil vingt-cinq, deux décembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes BENARD-LEQUIPE, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, FERRERO, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

MM AMY, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, LECERF, LORIOT, PAQUET, POSTMA, RENVAZE, ROCTON, ROUSSEAU, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes, ALLAIRE, BOURMAULT, GEORGET, HELLEGOUARC'H, LEGER, MARTIN, MM BIGNON, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, MOURIER.

Pouvoir :

Madame ALLAIRE donne pouvoir à Monsieur PAQUET.

Madame HELLEGOUARC'H donne pouvoir à Monsieur AMY.

Assistaient également à la séance :

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

Délibération 2025 – 33 :

**PARTICIPATION SUIVI DECHARGE AUBIGNE –RACAN DES COMMUNES DE
SAINT-BIEZ-EN-BELIN, ECOMMoy, LA FONTAINE SAINT MARTIN, CERANS-
FOULLETOURTE ET OIZE**

Le Président présente au comité syndical l'estimation des dépenses de fonctionnement 2025 pour le suivi de la décharge d'Aubigné Racan.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025
DU SUIVI DE LA DECHARGE D'AUBIGNE-RACAN**

	Dératification décharge	Analyses des eaux souterraines de la décharge	TOTAL
SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR	317,95 €	5 153,41 €	5 471,36 €
ECOMMOY	45,45 €	736,75 €	782,20 €
SAINT-BIEZ-EN-BELIN	6,69 €	108,42 €	115,11 €
LA FONTAINE SAINT MARTIN	5,66 €	91,75 €	97,41 €
OIZE	12,50 €	202,61 €	215,11 €
CERANS-FOULLETOURTE	31,75 €	514,56 €	546,31 €
TOTAL	420,00 €	6 807,50 €	7 227,50 €

Répartition des dépenses en fonction du nombre d'habitants	
SYNDICAT DU VAL DE LOIR	33 701
Ecommoy	4818
Saint-Biez-en-Belin	709
La Fontaine St Martin	600
Cérans-Foulletourte	3365
Oizé	1325
Total	44 518

Le comité syndical, après en avoir délibéré, l'unanimité,

VALIDE le montant des participations 2025 pour le suivi et l'entretien du site d'Aubigné Racan à raison de 782.20 € pour la commune d'Ecommoy, 115.11 € pour la commune de Saint Biez en Belin, 97.41 € pour la commune de la Fontaine St Martin, 215.11 € pour la commune de Oizé et 546.31 € pour la commune de Cérans-Foulletourte.

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pc
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois
à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat
et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi
être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du
site www.telerecours.fr.*

Pour extrait, copie conforme,

Le secrétaire de séance,

J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,

Le Président,

F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
764 bd des Tourelles
72800 LE LUDE

